

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football



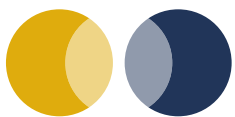
Terre de jeu & d'équilibre

N°772 - ÉDITION DU 05 JUIN 2026



COMMISSIONS

- Fair-play
- Statuts et règlements
- Organisation des Compétitions
- Organisation des Compétitions - Section Féminines
- Football Animation
- Football Animation - Section Féminines
- Futsal
- CDIF
- Terrains et Installations sportives



Terre de jeu & d'équilibre



COMMISSION FAIR-PLAY & ETHIQUE

RÉUNION DU 04 JUIN 2026

Présents : Mme ESCROIGNARD, M. FOURMAN, M. COKGUL, M. BARBERON, M. DIAZ (représentant du Comité)

Assiste : M. MESMIN (DVOF)

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel conformément aux dispositions des articles 3.4 et suivants du Règlement Disciplinaire, sauf les décisions de suspension à titre conservatoire.

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DU FAIR-PLAY et LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

La commission invite les clubs ayant mis en place, ou souhaitant mettre en place, des actions pour le développement du Fair-Play et la lutte contre les incivilités à venir partager leur expérience. Les membres de la commission Fair-play sont disponibles pour apporter leur aide aux clubs agissant dans ce sens.

CHALLENGES « FAIR-PLAY » du DVOF

La commission invite les dirigeants, éducateurs et joueurs à prendre connaissance du règlement des challenges « Fair-play » du DVOF en vigueur pour la saison 2025/2026 ([Site du DVOF / Documents / Règlements / Challenge du Fair-play](#))

CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES

La commission Fair-play & Ethique rappelle les catégories et divisions couvertes automatiquement par un arbitre officiel pour la saison 2025 / 2026 pour les rencontres de championnat :

Catégorie	Niveau	Catégorie	Niveau	Catégorie	Niveau
SENIOR	D1/D2/D3/D4	U16	D1/D2/D3/D4	FUTSAL	D1/D2/D3
SENIOR F	D1	U15	D1/D2	CDM	D1/D2
U18	D1/D2/D3	U14	D1/D2/D3/D4	ANCIENS	D1/D2

AFFECTATION DES POINTS DE BONUS

VIARMES ASNIERES OL.

Votre courriel du 24 mai 2026

U16 D2 POULE B

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matchs de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

> Après vérification la commission la commission vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :

• Match du 15/03/2026 & Match du 22/03/2026

> Après vérification la commission la commission vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :

• Match du 19/04/2026 & Match du 10/05/2026

VIARMES ASNIERES OL.

Votre courriel du 01 juin 2026

SENIORS D4 POULE C





Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matchs de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

> Après vérification la commission ne vous accorde pas les 2 points de BONUS pour les rencontres
• Match du 30/11/2026 & Match du 07/12/2026 car la demande a été effectuée hors délais.

AFFECTATION DES POINTS DE MALUS¹

Chaque équipe, des championnats du DVOF couverts par **un arbitre officiel**, peut se voir attribuer des **points de MALUS**

MONTMAGNY FOOTBALL CLUB

La Commission Départementale d'appel du 23/10/2025 infirme la suspension suivante :

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30/9/2025 pour le motif : Acte de brutalité sur joueur pendant une action de jeu , lors du match N° 53526930 du 28/9/2025

En conclusion, la Cion prend en compte et met à jour votre situation et transmet à la Cion COC.

A. S. ERAGNY F. C.

L'équipe CDM évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19/5/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 54135120 du 17/5/2026

ARGENTEUIL F.C.

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19/5/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 53522197 du 17/5/2026

BEAUCHAMP A.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19/5/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 53567524 du 17/5/2026

COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19/5/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 54552010 du 17/5/2026

DOMONT F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19/5/2026 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 53567524 du 17/5/2026

ECOUEN F.C.

L'équipe U14 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19/5/2026 pour le motif : Propos excessifs ou déplacés envers un joueur pendant la rencontre, lors du match N° 53520595 du 16/5/2026

GARGES LES GONESSE F.C.M.

¹ Sur la base des PV de la Commission de Discipline du DVOF du 19/05/2026 au 26/05/2026 ; des PV de la Commission des Statuts et Règlements du DVOF du 18/05/2026 au 01/06/2026 et des PV de la Commission Départementale d'Appel du 23/10/2025 au 23/04/2026.





L'équipe U16 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19/5/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 53522594 du 17/5/2026

GONESSE R.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19/5/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 54552014 du 17/5/2026

MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19/5/2026 pour le motif : Propos grossiers ou injurieux envers un joueur pendant la rencontre, lors du match N° 53522988 du 10/5/2026

MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19/5/2026 pour le motif : Propos grossiers ou injurieux envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 53522988 du 10/5/2026

OSNY F.C.

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 1/6/2026 pour le motif : Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 53522175 du 19/4/2026

OSNY UNITED

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 26/5/2026 pour le motif : Comportement intimidant et menaçant envers un officiel pendant et après la rencontre, lors du match N° 53535151 du 9/5/2026

PARMAIN FUTSAL A.S.

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19/5/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 53535157 du 17/5/2026

PONTOISIENNE J.S.

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 26/5/2026 pour le motif : Comportement intimidant et menaçant envers un officiel pendant et après la rencontre, lors du match N° 53521062 du 16/5/2026

RACING CLUB D'ARGENTEUIL

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19/5/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 54792537 du 17/5/2026

L'équipe U15 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 1/6/2026 pour le motif : Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 54606306 du 9/5/2026

ROISSY EN FRANCE U.S.

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19/5/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 53520970 du 16/5/2026

ROISSY EN FRANCE U.S.



L'équipe U16 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19/5/2026 pour le motif : Propos grossiers ou injurieux envers un officiel en dehors de la rencontre, lors du match N° 53523123 du 17/5/2026

ST BRICE F.C.

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/5/2026 pour le motif : Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 53522190 du 10/5/2026

VEMARS ST WITZ F.C.

L'équipe FUTSAL évoluant en D3 Poule est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 1/6/2026 pour le motif : Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 54766990 du 11/5/2026





LISTE DES LAUREATS DU CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES SAISON 2025-2026

Sous réserves des procédures en cours et validation du Comité de Direction

CATEGORIES	DIVISIONS	POULES	VOLUME	CLUB LAUREATS
SENIORS	D1		1	ECOUEEN FC
SENIORS	D2	A	1	MARLY LA VILLE ES
SENIORS	D2	B	1	ST OUEN L'AUMONE
SENIORS	D3	A	1	OSNY (18 cartons jaunes)
SENIORS	D3	B	1	ROISSY EN FRANCE US
SENIORS	D3	C	1	MARCOUVILLE (21 cartons jaunes)
SENIORS	D4	A	1	GONESSE RC (14 cartons jaunes)
SENIORS	D4	B	1	ERMONT AM S
SENIORS	D4	C	1	NEUVILLE SUR OISE
SENIORS	D4	D	1	VEXIN (10 cartons jaunes)
SENIORS F	D1		1	FC MERY MERIEL
U18	D1		1	ERMONT AM S (17 cartons jaunes)
U18	D2	A	1	MARLY LA VILLE ES (11 cartons jaunes)
U18	D2	B	1	MENUCOURT
U18	D3	A	1	AFC ERMONT
U18	D3	B	1	VIARMES
U18	D3	C	1	NEUVILLE S/OISE A.S. (4 cartons jaunes)
U16	D1		1	ERMONT
U16	D2	A	1	CERGY PONTOISE F.C. (8 cartons jaunes)
U16	D2	B	1	VIARMES
U16	D3	A	1	AFC ERMONT
U16	D3	B	1	MENUCOURT
U16	D3	C	1	FONTENAY (8 cartons jaunes)
U16	D4		1	MENUCOURT
U15	D1	A	1	SARCELLES (4 cartons jaunes)
U15	D2	A	1	AJ ENGHIEENNOISE et DEUILLOISE
U15	D2	B	1	EZANVILLE ECOUEEN U.S. (7 cartons jaunes)
U14	D1		1	GOUSSAINVILLE F.C. (12 cartons jaunes)
U14	D2	A	1	ECOUEEN F.C. (8 cartons jaunes)
U14	D2	B	1	OSNY F.C. (3 cartons jaunes)
U14	D3	A	1	ST. PRIX (0 carton jaune)
U14	D3	B	1	MENUCOURT
U14	D3	C	1	GARGES LES GONESSE F.C.M.*
U14	D4	A	1	ST BRICE F.C. (7 cartons jaunes)
U14	D4	B	1	OSNY F.C. (4 cartons jaunes)
U14	D4	C	1	S. F. C. CHAMPAGNE 95 (4 cartons jaunes)
U14	D5	A	1	AJ ENGHIEENNOISE et DEUILLOISE
U14	D5	B	1	GONESSE R.C. (1 carton jaune)
U14	D5	C	1	AJ ENGHIEENNOISE et DEUILLOISE
U14	D5	D	1	MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO (1 carton jaune)
CDM	D1		1	MAISON CULTUREL DES ANATOLIENS DU 95
CDM	D2		1	AJ ENGHIEENNOISE et DEUILLOISE
ANCIENS	D1		1	MARLY LA VILLE E.S. (18 cartons jaunes)
ANCIENS	D2	A	1	THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN. (11 cartons jaunes)





ANCIENS	D2	B	1	SARCELLES A.A.S. (11 cartons jaunes)
FUTSAL	D1		1	LES SPORTIFS DE GARGES (7 cartons jaunes)
FUTSAL	D2	A	1	GARGES DJIBSON FUTSAL A.S.C. *
FUTSAL	D2	B	1	BEZONS FUTSAL CLUB
FUTSAL	D3		1	FUTSAL CLUB VLB *

ARTICLE 9 Classement Fair-Play - Equipe Pour chacun des groupes dont la division est arbitrée par un arbitre officiel, l'équipe la moins sanctionnée sera récompensée par un trophée, à condition que le total : points de MALUS moins points de BONUS de l'équipe soit inférieur ou égal à 10 points. Au-delà de 10 points, aucune équipe ne sera récompensée. En cas d'égalité, il sera pris en compte l'équipe avec le nombre de carton jaune le moins important pour désigner le vainqueur du challenge. En cas d'égalité il sera fait application de l'article 14 du Règlement Sportif du DVOF.

*14.2 – Départage des équipes à égalité de points au sein d'un groupe : En aucun cas il ne peut, dans un groupe, y avoir d'équipes classées ex aequo. Si deux ou plusieurs équipes se trouvent à égalité de points, elles sont départagées de la façon suivante : 14.2.2. Par la différence entre les buts marqués et encaissés pour les seuls matches ayant opposé les équipes restant à départager.



**CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES SAISON 2025-2026
EQUIPES AVEC POINTS DE MALUS**

Sous réserves des procédures en cours et validation du Comité de Direction

SENIOR D2 A

- **CORMEILLAIS A.C.S.** 20 POINTS MALUS 1 POINT DE RETRAIT
- **ARGENTEUIL F.C.** 22 POINTS MALUS 1 POINT DE RETRAIT

SENIOR D3 A

- **BOUFFEMONT A.C.F.** 29 POINTS MALUS 1 POINT DE RETRAIT

SENIOR D3 B

- **AUVERS ENNERY F.C.** 22 POINTS MALUS 1 POINT DE RETRAIT
- **ST PRIX E.S.** 36 POINTS MALUS 2 POINTS DE RETRAIT

SENIOR D3 C

- **CORMEILLAIS A.C.S.** 41 POINTS MALUS 3 POINTS DE RETRAIT

SENIOR D4 B

- **GARGES LES GONESSE F.C.M.** 25 POINTS MALUS 1 POINT DE RETRAIT

SENIOR D4 D

- **ROISSY EN FRANCE U.S.** 27 POINTS MALUS 1 POINT DE RETRAIT

FUTSAL D2 B

- **OSNY UNITED** 20 POINTS MALUS 1 POINT DE RETRAIT

U16 D2 A

- **MARLY LA VILLE E.S.** 38 POINTS MALUS 2 POINTS DE RETRAIT

U16 D2 B

- **RACING CLUB D'ARGENTEUIL** 22 POINTS MALUS 1 POINT DE RETRAIT
- **MONTMAGNY FOOTBALL CLUB** 23 POINTS MALUS 1 POINT DE RETRAIT
- **S. F. C. CHAMPAGNE 95** 37 POINTS MALUS 2 POINTS DE RETRAIT

U16 D3 B

- **COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY** 20 POINTS MALUS 1 POINT DE RETRAIT

U15 D2 A

- **SURVILLIERS AVENIR** 29 POINTS MALUS 1 POINT DE RETRAIT

U14 D3 B

- **PONTOISIENNE J.S.** 26 POINTS MALUS 1 POINT DE RETRAIT

U14 D3 C

- **MONTMORENCY F.C.** 20 POINTS MALUS 1 POINT DE RETRAIT
- **BEZONS U. SECTION OM.** 20 POINTS MALUS 1 POINT DE RETRAIT

U14 D5 B

- **PIERRELAYE FOOTBALL CLUB.** 28 POINTS MALUS 1 POINT DE RETRAIT





ARTICLE 3 La gestion du Challenge du Fair-Play est confiée à la Commission du Fair-Play et de l'Ethique qui transmet les retraits de points aux Commissions chargées des Compétitions pour établir les classements définitifs de chacun des championnats servant aux montées et aux descentes.

ARTICLE 6 Classement Sportif Final Définitif Pour établir les classements sportifs définitifs servant à désigner les montées et les descentes il sera opéré sur le total des points acquis en championnat le retrait de points suivant le barème défini à l'article 5.

CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

- A déterminer

Sous réserve de modifications ultérieures





CHALLENGE FAIR PLAY EC SENIORS M & F SAISON 2025/2026

Au 05 Juin 2026



SENIORS DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ECOUEEN F.C.	0	0	-
VAUREAL F. C. M.	4	0	4
ST BRICE F.C.	4	0	4
BEZONS U. SECTION OM.	5	0	5
JOUY LE MOUTIER F.C.	9	2	7
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	10	0	10
GONESSE R.C.	11	0	11
OSNY F.C.	11	0	11
FRANCONVILLE F.C.	12	0	12
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	17	0	17
ST LEU 95 F.C.	22	0	22
PERSAN US 03	F	F	F

SENIORS F DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	0	6	- 6
ST BRICE F.C.	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
VILLIERS LE BEL ASSOCIATION FOOTBALL FEMININ	0	0	-
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	0	0	-
GRUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUCHARD	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
MARLY LA VILLE E.S.	2	0	2
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	4	0	4
ERMONT AM. S.	5	0	5
FRANCONVILLE F.C.	5	0	5
GROSLAY F.C.	5	0	5
OSNY F.C.	6	0	6
JOUY LE MOUTIER F.C.	6	0	6
BEZONS U. SECTION OM.	7	0	7
DEUIL ENGHEN F.C.	9	0	9
CORMEILLAIS A.C.S.	20	0	20
ARGENTEUIL F.C.	22	0	22
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	2	0	2
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	2	0	2
S. F. C. CHAMPAGNE 95	3	0	3
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	4	0	4
GOUSSAINVILLE F.C.	5	0	5
PONTOISIENNE J.S.	5	0	5
VAUREAL F. C. M.	6	0	6
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	8	0	8
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	10	0	10
GONESSE R.C.	13	0	13
GARGES LES GONESSE F.C.M.	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
EZANVILLE ECOUEEN U.S.	0	0	-
OSNY F.C.	0	0	-
ECOUEEN F.C.	1	0	1
MARLY LA VILLE E.S.	1	0	1
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	3	0	3
COURDIMANCHE A.S.	4	0	4
VIARMES ASNIERES OL.	8	0	8
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	9	0	9
A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	14	0	14
MAGNY EN VEXIN F.C.	14	0	14
BOUFFEMONT A.C.F.	29	0	29
PERSAN US 03	F	F	F



CHALLENGE FAIR PLAY EC SENIORS M & F SAISON 2025/2026

Au 05 Juin 2026



SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
ROSSY EN FRANCE U.S.	0	0	-
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	1	0	1
DEUIL ENGHIEU F.C.	2	0	2
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	3	0	3
ADAMOIS O.	3	0	3
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	5	0	5
BEAUCHAMP A.S.	8	0	8
DOMONT F.C.	15	0	15
AUVERS ENNERY F.C.	22	0	22
ST PRIX E.S.	36	0	36
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	F	F	F
FONTENAY EN PARISIS FC	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
ARNOUVILLE F. A.S.	0	0	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	0	-
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	2	2	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
ENT. BEAUMONT MOURS	1	0	1
MONTSOULT BAILLET US	2	0	2
FOSSÉS F. U.	3	0	3
ST LEU 95 F.C.	6	0	6
S. F. C. CHAMPAGNE 95	10	0	10
MONTMORENCY F.C.	15	0	15
A. S. ERAGNY F. C.	16	0	16
CORMEILLAIS A.C.S.	41	0	41

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / A	M	B	TOTAL
DOMONT F.C.	0	0	-
PONTOISIENNE J.S.	0	0	-
GONESSE R.C.	0	0	-
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	2	0	2
MENUCOURT A.S.	2	0	2
ARGENTEUIL F.C.	2	0	2
COURDIMANCHE A.S.	3	0	3
MAGNY EN VEXIN F.C.	7	0	7
FOSSÉS F. U.	10	0	10
ST BRICE F.C.	F	F	F
MONTSOULT BAILLET US	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / B	M	B	TOTAL
ERMONT AM. S.	0	0	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	2	0	2
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	2	0	2
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	3	0	3
ENT. BEAUMONT MOURS	9	0	9
FRETTOISE E.S.	10	0	10
AJ ENGHIEUOISE et DEUILLOISE	15	0	15
GARGES LES GONESSE F.C.M.	25	0	25
FONTENAY EN PARISIS FC	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / C	M	B	TOTAL
NEUVILLE S/OISE A.S.	0	2	- 2
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	0	0	-
AJ ENGHIEUOISE et DEUILLOISE	8	8	-
A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	1	0	1
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	2	0	2
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	4	0	4
EZANVILLE ECOUEN U.S.	4	0	4
ST PRIX E.S.	5	0	5
MONTMORENCY F.C.	7	0	7
ARNOUVILLE F. A.S.	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / D	MALUS	BONUS	TOTAL
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
VEXIN A.S.	0	0	-
BEAUCHAMP A.S.	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
AUVERS ENNERY F.C.	6	0	6
PRESLES FC	7	0	7
A. S. ERAGNY F. C.	9	0	9
DOMONT F.C.	10	0	10
ROSSY EN FRANCE U.S.	27	0	27



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES
U18 / U16 / U15
SAISON 2025/2026
Au 05 Juin 2026



U18 DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ERMONT AM. S.	0	0	0
ST PRIX E.S.	0	0	0
JOUY LE MOUTIER F.C.	4	0	4
CORMEILLAIS A.C.S.	6	0	6
OSNY F.C.	8	0	8
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	8	0	8
ECOUE F.C.	9	0	9
GARGES LES GONESSE F.C.M.	11	0	11
GOUSSAINVILLE F.C.	11	0	11
ST BRICE F.C.	26	0	26
ARGENTEUIL F.C.	27	0	27
FRANCONVILLE F.C.	36	0	36

U18 DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ADAMOIS O.	0	0	0
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	0	0	0
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	0
MARLY LA VILLE E.S.	0	0	0
ENT. BEAUMONT MOURS	0	0	0
SARCELLES A.A.S.	2	0	2
BEAUCHAMP A.S.	3	0	3
GROSLAY F.C.	3	0	3
CERGY PONTOISE F.C.	10	0	10
BEZONS U. SECTION OM.	16	0	16
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	16	0	16
MONTMORENCY F.C.	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MENUCOURT A.S.	0	6	-6
ST LEU 95 F.C.	0	0	0
GONESSE R.C.	0	0	0
VAUREAL F. C. M.	0	0	0
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	1	0	1
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	2	0	2
COURDIMANCHE A.S.	2	0	2
ARGENTEUIL F.C.	3	0	3
FOSSÉS F. U.	5	0	5
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	19	0	19
PERSAN US 03	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 3 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	4	-4
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	0
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	0
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	2	0	2
FRETTOISE E.S.	2	0	2
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	5	0	5
OSNY F.C.	6	0	6
EZANVILLE ECOUE U.S.	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 3 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
VIARMES ASNIERES OL.	1	0	1
S. F. C. CHAMPAGNE 95	3	0	3
DEUIL ENGHEN F.C.	9	0	9
VAUREAL F. C. M.	F	F	F
PONTOISIENNE J.S.	F	F	F
SURVILLIERS AVENIR	F	F	F
MONTMORENCY F.C.	F	F	F
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	F	F	F
AJ ENGHENNOISE et DEUILLOISE	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 3 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	-	2	- 2
VEXIN A.S.	-		-
NEUVILLE S/OISE A.S.	-		-
GOUSSAINVILLE F.C.	-		-
MAGNY EN VEXIN F.C.	-		-
AUVERS ENNERY F.C.	-		-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	F	F	F
BEAUCHAMP A.S.	F	F	F



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES
U18 / U16 / U15
SAISON 2025/2026
Au 05 Juin 2026



U16 DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ERMONT AM. S.	0	0	0
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	1	0	1
MONTMORENCY F.C.	3	0	3
ARGENTEUIL F.C.	3	0	3
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	3	0	3
ST BRICE F.C.	3	0	3
GOUSSAINVILLE F.C.	4	0	4
CORMEILLAIS A.C.S.	4	0	4
GARGES LES GONESSE F.C.M.	7	0	7
FRANCONVILLE F.C.	5	0	5
ECOUE F.C.	11	0	11
ST OUEN L'AUMONE A.S.	24	0	24

U16 DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	0	0
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	0
ECOUE F.C.	0	0	0
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	0
GONESSE R.C.	0	0	0
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	0
ADAMOIS O.	1	0	1
BEAUCHAMP A.S.	2	0	2
SARCELLES A.A.S.	3	0	3
ROISSY EN FRANCE U.S.	17	2	15
ST LEU 95 F.C.	17	0	17
MARLY LA VILLE E.S.	42	4	38

U16 DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
VIARMES ASNIERES OL.	0	4	-4
VAUREAL F. C. M.	1	0	1
OSNY F.C.	5	0	5
JOUY LE MOUTIER F.C.	6	0	6
ST PRIX E.S.	7	0	7
ARGENTEUIL F.C.	7	0	7
PERSAN US 03	8	0	8
CORMEILLAIS A.C.S.	10	0	10
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	14	0	14
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	22	0	22
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	23	0	23
S. F. C. CHAMPAGNE 95	37	0	37

U16 DEPARTEMENTAL 3 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	2	-2
ECOUE F.C.	0	0	0
BEAUCHAMP A.S.	1	0	1
VAUREAL F. C. M.	3	0	3
CERGY PONTOISE F.C.	3	0	3
GONESSE R.C.	5	0	5
GROSLAY F.C.	6	0	6
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	6	0	6
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	7	0	7
SARCELLES A.A.S.	7	0	7
MONTMORENCY F.C.	F	F	F
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MENUCOURT A.S.	0	6	-6
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	0
NEUVILLE S/OISE A.S.	0	0	0
FRANCONVILLE F.C.	0	0	0
VEXIN A.S.	2	0	2
MONTIGNY FOOTBALL CLUB 95	3	0	3
DEUIL ENGHEN F.C.	4	0	4
BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	8	0	8
ROISSY EN FRANCE U.S.	20	4	16
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	20	0	20
PERSAN US 03	F	F	F
FRETTOISE E.S.	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
FOSSES F. U.	0	0	-
ERMONT AM. S.	0	0	-
FONTENAY EN PARISIS FC	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	1	0	1
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	1	0	1
ENT. BEAUMONT MOURS	2	0	2
PONTOISIENNE J.S.	5	0	5
BEZONS U. SECTION OM.	7	0	7
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	7	0	7
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	F	F	F
MAGNY EN VEXIN F.C.	F	F	F
GARGES LES GONESSE F.C.M.	F	F	F



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES
U18 / U16 / U15
SAISON 2025/2026
 Au 05 Juin 2026



U16 DEPARTEMENTAL 4 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MENUCOURT A.S.	0	8	- 8
AJ ENGHIEUNOISE et DEUILLOISE	0	6	- 6
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
FOSSES F. U.	0	0	-
VALLEE DU SAUSSER E.S.	0	0	-
COURDIMANCHE A.S.	0	0	-
ARNOUVILLE F. A.S.	0	0	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
OSNY F.C.	2	0	2
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	5	0	5
PARMAIN A.C.	F	F	F
AUVERS ENNERY F.C.	F	F	F

U15 DEPARTEMENTAL 1 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	1	0	1
ST BRICE F.C.	2	0	2
ARGENTEUIL F.C.	2	0	2
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	4	0	4
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	7	0	7
BEZONS U. SECTION OM.	10	0	10

U15 DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
AJ ENGHIEUNOISE et DEUILLOISE	0	2	- 2
VEXIN A.S.	0	0	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	-
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	-
ENT. BEAUMONT MOURS	2	0	2
A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	2	0	2
ADAMOIS O.	5	0	5
SURVILLIERS AVENIR	29	0	29

U15 DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
A. S. ERAGNY F. C.	0	0	-
EZANVILLE ECOUEN U.S.	0	0	-
ST LEU 95 F.C.	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
GONESSE R.C.	1	0	1
OSNY F.C.	3	0	3
ERMONT AM. S.	6	0	6
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	8	0	8
PONTOISIENNE J.S.	10	0	10

**Nombre total de points de MALUS - BONUS
 et Nombre de point de retrait au classement sportif**

De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES

U14

SAISON 2025/2026

Au 05 Juin 2026



EKINSport



CDOS VAL-D'OISE

U14 DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	-
FRANCONVILLE F.C.	0	0	-
A. S. ERAGNY F. C.	0	0	-
ECOUEEN F.C.	1	0	1
ST BRICE F.C.	2	0	2
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	3	0	3
GONESSE R.C.	7	0	7
ARGENTEUIL F.C.	9	0	9
SARCELLES A.A.S.	11	0	11
CERGY PONTOISE F.C.	12	0	12

U14 DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ECOUEEN F.C.	0	0	-
DEUIL ENGHIEEN F.C.	0	0	-
ST LEU 95 F.C.	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
ERMONT AM. S.	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	1	0	1
MARLY LA VILLE E.S.	3	0	3
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	8	0	8
PERSAN US 03	10	0	10
ST BRICE F.C.	12	0	12

U14 DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
OSNY F.C.	0	0	-
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	-
CORMEILLAIS A.C.S.	0	0	-
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	2	2	-
ST OUEN L'AUMONE A.S.	2	0	2
GARGES LES GONESSE F.C.M.	3	0	3
JOUY LE MOUTIER F.C.	5	0	5
VAUREAL F. C. M.	5	0	5
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	6	0	6
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	15	0	15

U14 DEPARTEMENTAL 3 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ST PRIX E.S.	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	0	-
GOUSSAINVILLE F.C.	1	0	1
FOSSES F. U.	1	0	1
ROISSY EN FRANCE U.S.	3	0	3
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	3	0	3
ENT. BEAUMONT MOURS	3	0	3
CORMEILLAIS A.C.S.	5	0	5
VIARMES ASNIERES OL.	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 3 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MENUCOURT A.S.	0	8	- 8
VAUREAL F. C. M.	0	0	-
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
GROSLAY F.C.	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	1	0	1
MONTIGNY FOOTBALL CLUB 95	1	0	1
FRANCONVILLE F.C.	2	0	2
ST OUEN L'AUMONE A.S.	11	0	11
PONTOISIENNE J.S.	26	0	26

U14 DEPARTEMENTAL 3 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
BEAUCHAMP A.S.	0	0	-
DEUIL ENGHIEEN F.C.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
ADAMOIS O.	0	0	-
PERSAN US 03	0	0	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	2	0	2
ST LEU 95 F.C.	2	0	2
MONTMORENCY F.C.	20	0	20
BEZONS U. SECTION OM.	20	0	20

U14 DEPARTEMENTAL 4 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	-
GONESSE R.C.	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
ECOUEEN F.C.	2	0	2
SARCELLES A.A.S.	2	0	2
CORMEILLAIS A.C.S.	3	0	3
NEUVILLE S/OISE A.S.	3	0	3
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	3	0	3
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	7	0	7
FONTENAY EN PARISIS FC	F	F	F

F : équipe forfait général



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES

U14

SAISON 2025/2026

Au 05 Juin 2026



EKINSport



U14 DEPARTEMENTAL 4 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
OSNY F.C.	0	0	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	1	0	1
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	4	2	2
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	2	0	2
MARLY LA VILLE E.S.	3	0	3
COURDIMANCHE A.S.	4	0	4
GOUSSAINVILLE F.C.	7	0	7
A. S. ERAGNY F. C.	9	0	9
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 4 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	0	-
BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	1	0	1
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	4	2	2
SURVILLIERS AVENIR	3	0	3
ERMONT AM. S.	3	0	3
ARNOUVILLE F. A.S.	15	0	15
PERSAN US 03	F	F	F
DEUIL ENGHIEU F.C.	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 5 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
AJ ENGHIEUOISE et DEUILLOISE	0	2	- 2
FOSSES F. U.	0	0	-
VEMARS ST WITZ F.C.	0	0	-
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	-
BOUFFEMONT A.C.F.	0	0	-
ECOUEU F.C.	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	3	0	3
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	F	F	F
GARGES LES GONESSE F.C.M.	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 5 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ERMONT AM. S.	0	0	-
MONTIGNY FOOTBALL CLUB 95	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
GONESSE R.C.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
MONTMORENCY F.C.	1	0	1
JOUY LE MOUTIER F.C.	4	0	4
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	28	0	28
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	F	F	F
FRETTOISE E.S.	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 5 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
AJ ENGHIEUOISE et DEUILLOISE	0	2	-2
BEAUCHAMP A.S.	0	0	0
GONESSE R.C.	0	0	0
ECOUEU F.C.	0	0	0
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	0
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	0	0
GROSLAY F.C.	0	0	0
VALLEE DU SAUSSER E.S.	F	F	F
ENT. BEAUMONT MOURS	F	F	F
ARNOUVILLE F. A.S.	F	F	F

F : équipe forfait général

U14 DEPARTEMENTAL 5 / D	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MAGNY EN VEXIN F.C.	0	0	0
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	0
ARGENTEUIL F.C.	0	0	0
OSNY F.C.	0	0	0
A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	0	0	0
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	0	0
MONTSOULT BAILLET US	1	0	1
DOMONT F.C.	1	0	1
PONTOISIENNE J.S.	1	0	1
EZANVILLE ECOUEU U.S.	F	F	F



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES CDM / ANCIENS / FUTSAL SAISON 2025/2026

Au 05 Juin 2026



CDM DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MAISON CULTURELLE DES ANATOLIENS DU 95	0	2	- 2
MENUCOURT A.S.	1	0	1
ADAMOIS O.	1	0	1
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	3	0	3
A.S. PORTUGAIS DE CERGY PONTOISE	6	0	6
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	10	0	10
FRANCONVILLE F.C.	12	0	12
A. S. ERAGNY F. C.	13	0	13
ARGENTEUIL F.C.	F	F	F
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	F	F	F
MACCABI SARCELLES	F	F	F

CDM DEPARTEMENTAL 2	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
AJ ENGHIEUNOISE et DEUILLOISE	0	6	- 6
AJ ENGHIEUNOISE et DEUILLOISE	0	4	- 4
FRANCO PORTUGAISE ARGENTEUIL A.	0	0	-
MONTMORENCY F.C.	0	0	-
ST PRIX E.S.	3	0	3
GARGES LES GONESSE F.C.M.	3	0	3
JOUY LE MOUTIER F.C.	4	0	4
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	F	F	F

ANCIENS DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MARLY LA VILLE E.S.	0	0	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	1	0	1
VAUREAL F. C. M.	1	0	1
ERMONT AM. S.	1	0	1
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	1	0	1
JOUY LE MOUTIER F.C.	2	0	2
PORTUGAIS PERSAN A.S.C.	3	0	3
A. S. ERAGNY F. C.	6	0	6
OSNY F.C.	7	0	7
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	F	F	F

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	0	0	-
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	-
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
MENUCOURT A.S.	0	0	-
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	0	0	-
BOUFFEMONT A.C.F.	0	0	-
ARNOUVILLE F. A.S.	1	0	1
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	1	0	1
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	1	0	1
ENT. BEAUMONT MOURS	1	0	1
AUVERS ENNERY F.C.	7	0	7
DEUIL ENGHIEUNOISE F.C.	8	0	8

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
MAGNY EN VEXIN F.C.	0	0	-
MONTSOULT BAILLET US	0	0	-
PORTUGAIS DE PAIX ET VIVRE ENS. C.C.	1	0	1
ECOEN F.C.	1	0	1
FOSSÉS F. U.	1	0	1
COURDIMANCHE A.S.	2	0	2
ST PRIX E.S.	4	0	4
GONESSE R.C.	4	0	4
GROSLAY F.C.	5	0	5
FRANCONVILLE F.C.	6	0	6
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	F	F	F



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES CDM / ANCIENS / FUTSAL SAISON 2025/2026

Au 05 Juin 2026



FUTSAL DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
PARMAIN FUTSAL A.S.	0	0	-
LES SPORTIFS DE GARGES	0	0	-
MONTMORENCY FUTSAL	1	0	1
COMBO FUTSAL	1	0	1
ATTAINVILLE FUTSAL C.	3	0	3
MY SARCELLES FUTSAL	5	0	5
MONTMAGNY A.S FOOT SALLE	9	0	9
BEZONS FUTSAL CLUB	16	0	16
MONTIGNY LVDB	23	0	23
BEZONS SPORTING CLUB	28	0	28

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MONTMAGNY A.S FOOT SALLE	0	0	-
FOOT INDOOR LOISIR	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
MY SARCELLES FUTSAL	0	0	-
GARGES DJIBSON FUTSAL A.S.C.	0	0	-
UNION SPORTIVE ET CULTURELLE D'ARNOUVILLE	1	0	1
GOUSSAINVILLE F.C.	1	0	1
DEUIL ENGHIEU F.C.	F	F	F
MONTMORENCY FUTSAL	F	F	F
A. S. C. AVICENNE	F	F	F

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
BEZONS FUTSAL CLUB	0	0	-
SEM NOME FC	1	0	1
ASSOCIATION FOOT EN SALLE DE VAURÉAL	1	0	1
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	1	0	1
FUTSAL CLUB VLB	2	0	2
PARMAIN FUTSAL A.S.	4	0	4
ASSOCIATION SPORTIVE FUTSAL ARGENTEUIL	4	0	4
MONTIGNY LVDB	4	0	4
OSNY UNITED	20	0	20

FUTSAL DEPARTEMENTAL 3 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
FUTSAL CLUB VLB	0	0	-
LES SPORTIFS DE GARGES	0	0	-
AJ ENGHIEUOISE et DEUILLOISE	0	0	-
JEUNESSE ECOUENNAISE FUTSAL	3	0	3
VEMARS ST WITZ F.C.	11	0	11
FOOT INDOOR LOISIR	F	F	F
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	F	F	F

F : équipe forfait général

Nombre total de points de MALUS - BONUS et Nombre de point de retrait au classement sportif

De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15



COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 1 JUIN 2026 - 14h00

Présents : JL. Faugeron - C. Macina - R. Dati - JF. Budet

Assistent : J. Garcia Dantas

Excusés : J. Letellier - M. Bailliez - E. Kont

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.





EVOCATION

REPRISE DOSSIERS ERMONT AS

Objet : Match 54606306 du 09/05/2026 U15 D2 Gr B ARGENTEUIL RC 2 / OSNY FC 1.

Demande d'évocation formulée par le club de **ERMONT AS** en date du **18/05/2026**, au motif que le joueur **Amir Z. licence 2548051804** du club de **ARGENTEUIL RC** est susceptible d'être suspendu au jour de la rencontre citée en objet.

Le club d'**ARGENTEUIL RC** n'ayant répondu dans les délais,

La Commission maintient la recevabilité et le fondement de la demande d'évocation du club de **ERMONT AS**.

Le joueur **Amir Z. licence 2548051804** du club de **ARGENTEUIL RC** était bien en état de suspension, date d'effet le 20/04/2026 et ne pouvait donc pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre désignée en objet.

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de **ARGENTEUIL RC 21** pour en attribuer le gain à l'équipe de **OSNY FC 1** cf. Article 40.1 du Règlement Sportif.

« 40.1 – La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée. L'équipe gagnante bénéficie des points du match (3 points) et du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie, sauf dans le cadre des réclamations d'après match, où le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. »

ARGENTEUIL RC 2: 0 but -1 point
OSNY FC 1 : 1 but 3 points

FRAIS DE DOSSIER

ERMONT AS : CREDIT 43,50€
ARGENTEUIL RC : DEBIT 53,50€

AMENDE

ARGENTEUIL RC : DEBIT 100€ inscription d'un joueur suspendu sur la feuille de match

De plus, la Commission inflige un match de suspension au joueur **Amir Z. licence 254851804** du club de **ARGENTEUIL RC** à compter du 08/06/2026





Objet : Match 53522175 du 19/04/2026 U18 D1 Gr Unique OSNY FC 21 / ERMONT AS 21.

Demande d'évocation formulée par le club de **ERMONT AS** en date du **15/05/2026**, au motif que le joueur **Mathis H. licence 2547385514** du club de **OSNY FC** est susceptible d'être suspendu au jour de la rencontre citée en objet.

Le club d'**OSNY FC** ayant répondu dans les délais, remerciements.

La Commission maintient la recevabilité et le fondement de la demande d'évocation du club de **ERMONT AS**.

Le joueur **Mathis H. licence 2547385514** du club de **OSNY FC** était bien en état de suspension, date d'effet le 30/03/2026 et ne pouvait donc pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre désignée en objet.

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de **OSNY FC 21** pour en attribuer le gain à l'équipe de **ERMONT AS 21** cf. Article 40.1 du Règlement Sportif.

« 40.1 – La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée. L'équipe gagnante bénéficie des points du match (3 points) et du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie, sauf dans le cadre des réclamations d'après match, où le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. »

OSNY FC 21 : 0 but -1 point

ERMONT AS 21 : 2 buts 3 points

FRAIS DE DOSSIER

ERMONT AS : CREDIT 43,50€

OSNY FC : DEBIT 53,50€

AMENDE

OSNY FC : DEBIT 100€ inscription d'un joueur suspendu sur la feuille de match

De plus, la Commission inflige un match de suspension au joueur **Mathis H. licence 2547385514** du club de **OSNY FC** à compter du 08/06/2026.





REPRISE DOSSIERS COSMO TAVERNY (Procès-Verbal du 30/03/2026) et VIARMES ASNIERES OL (Procès-Verbal du 13/04/2026)

Tenant compte des décisions de la LPIFF reprises ci-dessous :

“U16 – R3/A 53397510 – AC HOUILLES 1 / ACS CORMEILLAIS du 15/03/2026

Dossier transmis par le District du Val D’Oise.

Considérant que le joueur KAYEMBE BOMY TOMPO Ilolo, de l’ACS CORMEILLAIS, figure sur la feuille de match en rubrique mais également sur celle du Championnat U16 D1 opposant son club à ARGENTEUIL FC disputée le même jour,

La Commission,

Hors la présence de M. PERRAT,

Agissant sur le fondement de l’article 187.2 des RG de la FFF,

Jugeant en 1ère instance,

Considérant que l’ACS CORMEILLAIS a fourni ses observations, selon lesquelles le club indique que le joueur KAYEMBE BOMY TOMPO Ilolo n’a joué que le match des U16 D1 du club et que suite à une erreur de l’éducateur des U16 R3, le nom de KAYEMBE BOMY TOMPO Ilolo apparaît sur la feuille de

match alors que c’est le joueur OUAZITOUSSOU MASSAMB Lucas qui a participé à la rencontre U16 R3/A

Considérant que M. OUAZITOUSSOU MASSAMB Lucas est aussi présent sur la feuille de match du match en rubrique,

Considérant qu’il résulte de l’article 139 bis des Règlements Généraux de la F.F.F. que le jour du match, chaque club vérifie, renseigne et/ou modifie sa composition d’équipe dans la tablette puis valide cette composition, étant entendu que les informations validées engagent la responsabilité de chacun des clubs concernés,

Considérant qu’en l’espèce, s’il est constaté que le joueur n°9 de l’ACS CORMEILLAIS figurant sur la feuille de match, qui a été signée par le dirigeant de son équipe avant la rencontre, n’est pas le joueur KAYEMBE BOMY TOMPO Ilolo mais le joueur OUAZITOUSSOU MASSAMB Lucas,

Considérant que le joueur OUAZITOUSSOU MASSAMB Lucas était inscrit sur la feuille du match en rubrique, il résulte qu’un joueur non cité a participé à la rencontre sans être inscrit sur la feuille de match, Considérant que la responsabilité de l’ACS CORMEILLAIS est ainsi engagée, et ce, même si l’infraction commise n’était pas intentionnelle, aucun élément d’intentionnalité n’étant en effet requis pour sanctionner les clubs d’un match perdu par pénalité en application des dispositions prévues aux articles 139 à 170,

Considérant, conformément à l’article 187.2 des RG de la FFF, que « l’évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l’homologation d’un match, en cas :

- de participation d’un joueur non inscrit sur la feuille de match ;*
- d’inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d’un licencié suspendu, d’un joueur non licencié au sein du club, ou d’un joueur non licencié ;*
- d’acquisition d’un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ;*
- d’inscription sur la feuille de match d’un joueur venant de l’étranger et n’ayant pas fait l’objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert ;*
- d’infraction définie à l’article 207 des présents règlements. »*

Par ces motifs,

Dit l’évocation fondée et donne match perdu par pénalité à l’ACS CORMEILLAIS (- 1 point, 0 but) pour en confirmer le gain à l’AC HOUILLES (3 points, 9 buts),

Transmet une copie de la présente décision au District du Val D’Oise.”

“U16 – R3/A 53397533 – ACS CORMEILLAIS 21 / ES NANTERRE 22 du 29/03/2026

Dossier transmis par le District du Val D’Oise.

Considérant que le joueur TEL Pharell, de l’ACS CORMEILLAIS, figure sur la feuille de match en rubrique mais également sur celle du Championnat U16 D1 opposant son club à COSMO TAVERNY disputée le même jour,

La Commission,





Agissant sur le fondement de l'article 187.2 des RG de la FFF,

Jugeant en 1^{ère} instance,

Considérant que l'ACS CORMEILLAIS a fourni ses observations, selon lesquelles le club indique que le joueur TEL Pharell n'a joué que le match des U16 D1 du club et que suite à une erreur de l'éducateur des U16 R3, le nom de TEL Pharell apparaît sur la feuille de match alors que c'est le joueur SANT ANNA Keziah qui a participé à la rencontre U16 R3/A

Considérant que M. SINGERY Yannick, dirigeant de l'ES NANTERRE, affirme, dans son mail du 22/04/2026, qu'au vu des photographies des joueurs TEL Pharell et SANT ANNA Keziah, issues de Foot 2000 qui lui ont été transmises, que c'est bien le joueur SANT ANNA Keziah qui a joué la rencontre U16 R3 en tant que n°2 de l'ACS CORMEILLAIS, Considérant que M. GATOUX Nolhan, arbitre de la rencontre U16 R3, indique, au vu des mêmes photographies des joueurs, ne plus se souvenir,

Considérant qu'il résulte de l'article 139 bis des Règlements Généraux de la F.F.F. que le jour du match, chaque club vérifie, renseigne et/ou modifie sa composition d'équipe dans la tablette puis valide cette composition, étant entendu que les informations validées engagent la responsabilité de chacun des clubs concernés,

Considérant qu'en l'espèce, il est constaté que le joueur n°2 de l'ACS CORMEILLAIS figurant sur la feuille de match, qui a été signée par le dirigeant de son équipe avant la rencontre, n'est pas le joueur TEL Pharell mais le joueur SANT ANNA Keziah, ce dernier ayant donc pris part à la rencontre sans être inscrit sur la feuille de match en rubrique,

Considérant que la responsabilité de l'ACS CORMEILLAIS est ainsi engagée, et ce, même si l'infraction commise n'était pas intentionnelle, aucun élément d'intentionnalité n'étant en effet requis pour sanctionner les clubs d'un match perdu par pénalité en application des dispositions prévues aux articles 139 à 170,

Considérant, conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, que « l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- **de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;**
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié ;
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ;
- d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert ;
- d'infraction définie à l'article 207 des présents règlements. »

Par ces motifs,

Dit l'évocation fondée et donne match perdu par pénalité à l'ACS CORMEILLAIS (- 1 point, 0 but) pour en confirmer le gain à l'ES NANTERRE (3 points, 3 buts),

Transmet une copie de la présente décision au District du Val D'Oise."

L'infraction étant effective en ligue et sanctionnée par cette dernière,

La Commission dit **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**





REPRISE DOSSIER JEUNESSE ECOUENNAISE FUTSAL

Objet : Match 54766990 du 11/05/2026 Séniors Futsal D3 ENGHIEU DEUIL JEUNES 1 / VEMARS ST WITZ FCL 1.

Demande d'évocation formulée par le club de **JEUNESSE ECOUENNAISE FUTSAL** en date du **12/05/2026**, au motif que le joueur **Naim O. licence 2546964795** du club de **VEMARS ST WITZ** est susceptible d'être suspendu au jour de la rencontre citée en objet.

La Commission dit demande d'évocation recevable et audition en date du 01/06/2026 à 18h :

L'arbitre officiel de la rencontre Paul W. licence 2548489448 et son représentant légal, présent

L'arbitre assistant 1 de la rencontre Mohamed B. licence 2339999009, absent excusé

Le Délégué officiel de la rencontre Silemane M. licence 2544153219, absent

Pour VEMARS ST WITZ FC :

Le Président ou son représentant, Bilali S. licence 2543276223, présent

Mamadou D. licence 22388069122, éducateur, présent

Florian S. licence 2547268573, capitaine, présent

Mehdi B. licence 2548206289, joueur inscrit sous le n° 13, présent

Naim O. licence 2546964795 et son représentant légal, joueur, présent

Pour : ENGHIEU DEUIL JEUNES 1

Le Président ou son représentant, absent

Wilbert D. licence 2544005561, éducateur, absent

Zakaria B. licence 2545335332, capitaine, absent

Considérant que l'éducateur informe la commission d'être arrivé en retard et donc ne pas avoir fait la feuille de match, mais a communiqué la liste des joueurs à inscrire à son capitaine

Considérant que le capitaine reconnaît s'être trompé car il n'a jamais fait la tablette auparavant et qu'il l'a fait à la demande de l'éducateur. Le capitaine prétend que le contrôle de licence habituel fait avec les deux équipes en ligne n'a pas été réalisé,

Considérant que l'éducateur prône l'erreur sans intention de frauder sur l'identité du joueur et assume l'erreur commise,

Considérant que l'arbitre officiel confirme qu'il a effectué un contrôle visuel des licences mais que les photos des licences sont anciennes,

Considérant que le joueur **Naim O. licence 2546964795** du club de **VEMARS ST WITZ** pensait ne plus être suspendu au jour de la rencontre et l'éducateur pensait également que le joueur n'était pas suspendu par méconnaissance de l'application du règlement sur la purge de la suspension,

La commission a rappelé à l'éducateur comment doit se faire la purge d'une suspension.





La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de **VEMARS ST WITZ 1** au motif participation au match d'un joueur sous **fausse identité**, de surcroit en état de suspension le jour de la rencontre, pour en attribuer le gain à **ENGHIEN DEUIL JEUNES 1** cf. Article 40.1 du Règlement Sportif.

« 40.1 – La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée. L'équipe gagnante bénéficie des points du match (3 points) et du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie, sauf dans le cadre des réclamations d'après match, où le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. »

ENGHIEN DEUIL JEUNES: 6 buts 3 points

VEMARS ST WITZ FC 1 : 0 but -1 point

FRAIS DE DOSSIER

JEUNESSE ECOUENNAISE FUTSAL : CREDIT 43,50€

VEMARS ST WITZ FC : DEBIT 53,50€

AMENDE

VEMARS ST WITZ FC : 300€ Fraude sur identité

De plus, la Commission inflige un match de suspension au joueur **Naim O. licence 2546964795** du club de **VEMARS ST WITZ** à compter du **08/06/2026**

Dossier transmis à la Commission de Discipline

RÉSERVES

DOSSIER BOUFFEMONT ACF

Objet : Match 53525007 du 10/05/2026 Anciens D2 Gr A BOUFFEMONT ACF 31 / MONTMAGNY FC 32.

Réserve formulée par le club de BOUFFEMONT ACF, confirmée le **11/05/2026**, au motif que des joueurs de l'équipe de Montmagny FC 32 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission dit réserve recevable mais non fondée, l'équipe supérieure **MONTMAGNY FC 31** jouait le même jour, rencontre **Anciens D1 du 10/05/2026 53529695 MONTMAGNY FC 31 / ARGENTEUIL RC 31**

La Commission dit **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**

FRAIS DE DOSSIER

BOUFFEMONT ACF : DEBIT 43,50€





RÉCLAMATION

RAS

COURRIER CLUB

RAS

HOMOLOGATION TOURNOIS

DEMANDE EXPRIMÉE PAR FRETTOISE ES

Le club de FRETTOISE ES demande l'homologation des tournois :

U6-U7 prévus en date du 06/06/2026.

U9 prévu en date du 07/06/2026.

U10-U11 prévus en date du 13/06/2026.

Les dossiers sont complets, la commission dit TOURNOIS HOMOLOGUÉS.

Néanmoins, la Commission tient à rappeler qu'à compter de la saison prochaine, toute demande d'homologation de tournois non fournie dans le délai d'un mois précédant le jour du tournoi, ne sera plus prise en compte.

Merci aux clubs de tenir compte de cette information

Secrétaire de séance : JF. Budet

Prochaine séance : lundi 08/06/2026 à 14h.





COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 2 JUIN 2026

Présents : Mme Sylvestre- M. Podan-Mavounzy (Président)- Pézière- Cokgul

Assiste : M. Macina (Comité de Direction)

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2025/2026)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 20.3 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir à la LPIFF au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

La Commission rappelle aux clubs qu'un espace sur votre dossier d'engagements 2026/2027 vous permet de nous faire part de vos desiderata





ARNOUVILLE

U16 D4 Poule C

Match n° 54849472 du 17/05/2026
ARNOUVILLE FAS / AUVERS ENNERY
Maque catégorie, noms des équipes
Amende **10€ ARNOUVILLE**

Match perdu par pénalité

SENIORS D3 Poule A

Match n° 53567255 du 10/05/2026
CHAUM LUZARCHES 1 / BOUFFEMONT ACF 1
CHAUM LUZARCHES 1 5 buts 3 pts
BOUFFEMONT ACF 1 0 but -1 pt
Application de l'article 40.1 du RS du DVOF (refus de remplir les formalités réglementaires d'avant match)

Match perdu par pénalité à la suite de deux appels FMI

SENIORS D4 Poule C

Match n° 54557673 du 17/05/2026
Montmorency FC / Neuville sur Oise
Montmorency FC 0 but -1 pt
Neuville s/o AS 0 but -1 pt
Amende **52€ Montmorency FC**

U14 D5 Poule C

Match n° 53715623 du 16/05/2026
Groslay FC / Champagne 95 SFC
Groslay FC 0 but -1 pt
Champagne 95 SFS 0 but -1 pt
Amende **52€ Groslay FC**

U14 D2 Poule B

Match n° 53520881 du 16/05/2026
Bezons USO / ST Ouen l'aumône
Bezons USO 0 but -1 pt
St Ouen l'aumône 0 but -1 pt
Amende **52€ Bezons USO**

Secrétaire de Séance
M. Pascal PEZIERE

Président de Séance
M. PODAN-MAVOUNZY





COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 02 juin 2026

Présents : MM. Huart - Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales organisés par la commission coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn

U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

Seniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

FOOT à 8

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

FOOT à 11

Seule la feuille de match foot à 11 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

INFORMATIONS

le 29 mai 2026	Match 3	AUVERS-ENNERY FC 1	0	1	Ent BEAUMONT-MOURS 1
le 22 mai 2026	Match 4	GAFEPB 1	3	2	FOSES FU 1

Matches du 05/06/2026 à 20h30

Match 1	BELLOY-ST MARTIN ASC 1			Ent VAFF-GROSLAY 2
Match 2	ENT BEAUMONT-MOURS 1			GAFEPB 1
Match 3	FOSES FU 1			AUVERS-ENNERY FC 1

Classé 9ième : CHAUMONTEL-LUZARCHES AS





Clubs finalistes seniors F à 8 le 06 juin 2026 : CHAMPAGNE SFC 95 1 contre BEAUCHAMP AS 1

COURRIERS DES CLUBS

1^{er} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH

JOUY LE MOUTIER FC 1

U15F poule B

Journée 7, Match 55389307 du 30/05/26 reçoit FRETTOISE ES 1

1^{er} appel le 02/06/26

2^{ème} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH

RAS

FORFAITS AVISES

ST PRIX ES 1

U18F poule A

Mail du 28/05/26

Journée 5, Match 55389253 du 30/05/26 se déplace à GONESSE RC 2

Forfait avisé

Motif : manque d'effectif

2^{ème} Forfait

PERSAN US 1

U15F poule A

Mail du 28/05/26

Journée 7, Match 55389306 du 30/05/26 se déplace à ECOUEN FC 1

Forfait avisé

Motif :

2^{ème} Forfait

FORFAITS

FRETTOISE ES 1

U15F poule B

Journée 5, Match 553892984 du 04/04/2026 reporté le 23/05/26 se déplace à PERSAN US 1

Abs de l'équipe visiteuse

1^{er} Forfait : **Amende 30€**





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 1^{er} JUIN 2026

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)
M Le Nagard – M Joseph – M Rabia – M Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusés : Mme Bastos – M Doucara – M Lomba

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

ARRONVILLE FC : Mail du 01 06 26

Pris note de votre information relative à vos futurs effectifs. La commission vous informe que les engagements des équipes « Foot Animation » seront en faire avant la mi-septembre via un mail envoyé sur la messagerie officielle des clubs.

COSMO TAVERNY : Mail du 29 05 26

Pris note de l'absence de vos équipes à la JND à GONESSE RC du 13/06/26

AUVERS ENNERY FC : Mail du 28 05 26

Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 sur match n° 55649451 - critérium U13 série 2 poule B à ERMONT ACF 2 du 30/05/26

BEAUCHAMP AS : Mail du 29 05 26

Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 sur match n° 55649453 - critérium U13 série 2 poule B à vs BEZONS USO 2 du 30/05/26

BRUYERES BERNES USM : Mail du 29 05 26

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe U9 sur centre du plateau à ARNOUVILLE FAS du 30/05/26.

CHAMPAGNE SFC : Mail du 28 05 26

Pris note du forfait avisé de vos équipes U9 sur centre du plateau à PERSAN US du 30/05/26.

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 28 05 26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 du 30/05/26. La commission regrette d'être prévenue si tardivement et annule le centre

COSMO TAVERNY : Mail du 29 05 26

Pris note de la confirmation de votre nombre d'équipes présentes pour la JND à GONESSE RC du 13/06/26.



**COURDIMANCHE AS : Mail du 29 05 26**

Pris note du forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 55644389 - critérium U13 série 1 poule A à ST OUEN AS 2 du 30/05/26

DOMONT FC : Mail du 29 05 26

Pris note de la confirmation de votre nombre d'équipes présentes pour la JND à GONESSE RC du 13/06/26.

ECOUEEN FC : Mail du 02 06 26

Pris note de l'absence de votre club sur le centre du plateau U6/U7 à DEUIL ENGHIEEN FC du 23/05/26.

EAUBONNE CSM : Mail du 01 06 26

Pris note du déplacement inutile de vos équipes U8 à GARGES FCM et de l'absence du club recevant du 30/05/26. La commission regrette mais à ce jour nous n'avons reçu aucune information du club de GARGES FCM nous informant de l'annulation du centre du plateau.

ENTENTE SSG : Mail du 29 05 26

Pris note du déplacement inutile de vos équipes 2 & 3 à ARGENTEUIL RC et de l'absence des équipes du club recevant - matchs n° 55648839 et 55648905 - critérium U13 série 2 poules A & B à ARGENTEUIL RC 2 & 3 du 23/05/26

ERMONT ACF : Mail du 29 05 26

Pris note de l'absence de vos équipes U6/U7 à la JND à GONESSE RC du 30/05/26.

ERMONT AMS : Mail du 30 05 26

Pris note du déplacement inutile de votre équipe 1 à GOUSSAINVILLE FC et de l'absence de l'équipe du club recevant - matchs n° 556444512- critérium U13 série 1 poule B à du 30/05/26. La commission regrette mais à ce jour nous n'avons reçu aucune information du club de GOUSSAINVILLE FC nous informant du forfait de leur équipe.

EZANVILLE US : Mail du 28 05 26

Pris note du forfait avisé de vos équipes U9 sur centre du plateau à ARNOUVILLE FAS du 30/05/26.

FRETTOISE ES : Mail du 28 05 26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 30/05/26. La commission regrette d'être prévenue si tardivement et annule le centre

GAFEPB : Mail du 29 05 26

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur match n° 55644391 - critérium U13 série 1 poule A vs EAUBONNE CSM 1 du 30/05/26

GROSL FC : Mail du 01 06 26

Pris note de la confirmation de votre nombre d'équipes présentes pour la JND à GONESSE RC du 13/06/26.

MAGNY FC : Mail du 28 05 26

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur match n° 55644506 - critérium U13 série 1 poule B à VEXIN AS 1 du 30/05/26

MENUCOURT AS : Mail du 21 05 26

Pris note de la confirmation de votre nombre d'équipes présentes pour la JND du 13/06/26.

MONTMAGNY FC : Mail du 30 05 26

Pris note du déplacement inutile de vos équipes U8 à GONESSE RC et de l'absence des équipes du club recevant du 30/05/26. La commission regrette mais à ce jour nous n'avons reçu aucune information du club de GONESSE RC nous informant de l'annulation du centre du plateau.

OSNY FC : Mail du 28 05 26

Pris note du forfait avisé de vos équipes 1 & 2 sur match n° 55649389 & 55649389 - critérium U13 série 2 poules A B à ARGENTEUIL RC 2 & 3 du 30/05/26





OSNY FC : Mail du 01 06 26

Pris note de la confirmation de votre nombre d'équipes présentes pour la JND à GONESSE RC du 13/06/26

PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 29 05 26

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de vos équipes U8 sur centre du plateau à FONTENAY FC du 30/05/26.

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 29 05 26

Pris note de la fermeture de vos installations par arrêté municipal les 30 & 31/05/26.

THILLAY ESM : Mail du 28 05 26

Pris note du forfait avisé de vos équipes U9 sur centre du plateau à ARNOUVILLE FAS du 30/05/26.

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 28 05 26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 30/05/26. La commission regrette d'être prévenue si tardivement et annule le centre

CHALLENGES U10 & U11

Finale Départementale du Samedi 30 Mai 2026

Les finales des Challenges U10 – U11 & U11F ont eu lieu ce Samedi 30 Mai 2026 sur les installations de CERGY PONTOISE FC – Stade Salif Keita. La commission remercie :

- Le Club de CERGY PONTOISE FC pour la disponibilité de ses dirigeants
- La Municipalité pour le prêt des installations,
- Les salariés du DVOF présents
- Pascal HUART & Sébastien JOLY, membres de la Commission Féminine
- Les Membres de la CDA
- Les 9 Arbitres Foot Animation
- La Commission Technique

RESULTATS U11F

Test "Conduite"	
EQUIPES	Temps
ERMONT AMS 1	2'32"10
ENT. SSG SOISY AM FC	2'33"19
SARCELLES AAS 1	2'44"26
FRANCONVILE FC 1	2'45"93
MERY MERIEL FC 1	2'52"86
CERGY PONTOISE FC 1	2'57"11
AJED 1	3'07"22
ST OUEN AS 1	3'26"82

Test "Jonglerie"	
EQUIPES	Nombre
ERMONT AMS 1	504
FRANCONVILE FC 1	459
ENT. SSG SOISY AM FC	454
SARCELLES AAS 1	324
CERGY PONTOISE FC 1	312
MERY MERIEL FC 1	230
AJED 1	125
ST OUEN AS 1	92





TERRAIN	EQUIPES	EQUIPES	SCORE	CLASSEMENT
1	1er poule A	1er poule B	0 0	1 ERMONT AMS
	ERMONT AMS 504	ENT.SSG SOISY AM 454		2 ENT. SSG SOISY AM
2	2e poule A	2e poule B	1 0	3 MERY MERIEL FC
	MERY MERIEL FC	FRANCONVILLE FC		4 FRANCONVILLE FC
3	3e poule A	3e poule B	1 2	5 SARCELLES AAS
	CERGY PONTOISE FC	SARCELLES AAS		6 CERGY PONTOISE FC
4	4e poule A	4e poule B	2 1	7 AJED
	AJED	ST OUEN AS		8 ST OUEN AS

RESULTATS U10G

Test "Conduite"	
EQUIPES	Temps
SARCELLES AAS 1	2'12"00
ERMONT AMS 3	2'21"92
MARLY ES 1	2'22"24
VILLIERS FC 1	2'22"85
ERAGNY FC 1	2'25"29
ARGENTEUIL RC 1	2'28"56
MERY MERIEL FC 1	2'31"89
ARGENTEUIL FC 1	2'42"25

Test "Jonglerie"	
EQUIPES	Nombre
VILLIERS FC 1	578
ERAGNY FC 1	549
SARCELLES AAS 1	520
ARGENTEUIL RC 1	510
ERMONT AMS 3	497
MERY MERIEL FC 1	451
MARLY ES 1	438
ARGENTEUIL FC 1	367

TERRAIN	EQUIPES	EQUIPES	SCORE	CLASSEMENT
1	1er poule A	1er poule B	0 0	1 VILLIERS FC
	VILLIERS FC 578	ERMONT AMS 497		2 ERMONT AMS
2	2e poule A	2e poule B	2 0	3 SARCELLES AAS
	SARCELLES AAS	ARGENTEUIL RC		4 ARGENTEUIL RC
3	3e poule A	3e poule B	1 1	5 ERAGNY FC
	MERY MERIEL FC 451	ERAGNY FC 549		6 MERY MERIEL FC
4	4e poule A	4e poule B	1 0	7 ARGENTEUIL FC
	ARGENTEUIL FC	MARLY ES		8 MARLY ES





RESULTATS U11G

Test "Conduite"	
EQUIPES	Temps
SARCELLES AAS 1	2'10"84
ARGENTEUIL RC 1	2'11"45
ST BRICE FC 1	2'20"54
VILLIERS FC 1	2'21"51
ST OUEN AS 1	2'21"97
MONTIGNY FC 1	2'23"11
PERSAN US 1	2'23"38
ERMONT AMS 3	2'28"54

Test "Jonglerie"	
EQUIPES	Nombre
ARGENTEUIL RC 1	720
SARCELLES AAS 1	677
VILLIERS FC 1	675
ST OUEN AS 1	581
ERMONT AMS 3	565
ST BRICE FC 1	561
MONTIGNY FC 1	560
PERSAN US 1	500

TERRAIN	EQUIPES	EQUIPES	SCORE	CLASSEMENT
1	1er poule A	1er poule B	2 2	1 ARGENTEUIL RC
	SARCELLES AAS 677	ARGENTEUIL RC 720		2 SARCELLES AAS
2	2e poule A	2e poule B	1 0	3 VILLIERS FC
	VILLIERS FC	PERSAN US		4 PERSAN US
3	3e poule A	3e poule B	1 1	5 ST OUEN AS
	ST BRICE FC 561	ST OUEN 581		6 ST BRICE FC
4	4e poule A	4e poule B	1 0	7 MONTIGNY FC
	MONTIGNY FC	ERMONT AMS		8 ERMONT AMS

A l'issue de la journée, les équipes ARGENTEUIL RC et SARCELLES AAS (U11G) ainsi que l'équipe d'ERMONT AMS (U11F) sont qualifiées pour la Finale Régionale qui aura lieu le 20 Juin 2026 sur les installations du club de TRAPPES (78)





JND 2026

La Journée Nationale des U6/U7 se déroulera le Samedi 13 Juin matin et après-midi sur les installations du club de GONESSE RC

La commission demande aux clubs de bien vouloir confirmer rapidement leur nombre d'équipes qui participera à cette journée suivant la répartition ci-dessous :

CLUBS	Samedi 13/06	
	Matin	Après-Midi
ADAMOIS OL		4
AJED		4
ARGENTEUIL FC		5
ARGENTEUIL RC	4	
ARNOUVILLE FAS		4
ARONVILLE FC		0
AUVERS ENNERY FC	4	
BEAUCHAMP AS		3
BELLOY ST MARTIN ASC	2	
BEZONS USO	2	
BOUFFEMONT ACF		2
BRUYERES BERNES USM	3	
CERGY PONTOISE FC		10
CHAMPAGNE SFC		3
CHARS AS	1	
CHAUMONTEL LUZARCHES AS		2
CORMEILLAIS ACS	5	
COSMO TAVERNY	6	
COURDIMANCHE AS		4
DEUIL ENGHIEU FC	2	
DOMONT FC	1	
EAUBONNE CSM		4
ECOUEU FC	4	
ENTENTE BEAUMONT MOURS	3	
ENTENTE SSG	5	
ERAGNY FC		5
ERMONT ACF	0	
ERMONT AMS	4	
EZANVILLE US	1	
FONTENAY FC	2	
FOSSES UF	4	





CLUBS	Same di 13/06	
	Matin	Après-Midi
FRANCONVILLE FC	10	
FRETTOISE ES		2
GARGES FCM	4	
GONESSE RC		8
GOUSSAINVILLE FC		4
GROSLAY FC	5	
HERBLAY ES		2
JOUY FC	8	
MAGNY FC		
MARCOUVILLE CITY CPA	4	
MARLY ES	4	
MENUCOURT AS	2	
MERY MERIEL FC		4
MONTIGNY FC	4	
MONTMAGNY FC	5	
MONTMORENCY FC	2	
MONTSOULT BAILLET US		4
NEUVILLE AS		0
OSNY FC	5	
PARMAIN AC		1
PERSAN US	2	
PIERRELAYE FC		5
PONTOISIENNE JS	3	
PUISEUX LOUVRES FC	4	
ROISSY US	2	
SARCELLES AAS	4	
SOISY AM FC		6
ST BRICE FC		4
ST LEU FC		4
ST QUEN AS	8	
ST PRIX ES		2
SURVILLIERS AVENIR		2
THILLAY ESM		2
VALLEE DE SAUSSERON	2	
VAUREAL FCM		5
VEMARS ST WITZ FC		2
VEXIN AS		3
VIARMES ASNIERES OL	3	
VILLIERS FC	4	





1^{er} APPEL FEUILLES DE CRITERIUM

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

CRITERIUM U13

PIERRELAYE FC 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55644388 - critérium U13 série 1 Poule A vs CORMEILLAIS ACS 1 du 30/05/26

GONESSE RC 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55644390 - critérium U13 série 1 Poule A vs DEUIL ENGHIEU FC 1 du 30/05/26

GROSLAY FC 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55644505 - critérium U13 série 1 Poule A vs EZANVILLE US 1 du 30/05/26

ENTENTE SSG 2 & 3 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 55649388 & n° 55649454 - critérium U13 série 2 Poules A & B vs FRANCONVILLE FC 1 & 2 du 30/05/26

SARCELLES AAS 2 & 3 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 55649518 & n° 55649454 - critérium U13 série 2 Poules C & D vs ST LEU FC 2 & 3 du 30/05/26

ST BRICE FC 2 & 3 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 55649521 & n° 55649487 - critérium U13 série 2 Poules C & D vs MONTMORENCY FC 1 & 2 du 30/05/26

2^{ème} APPEL FEUILLES DE CRITERIUM

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

CRITERIUM U11

ST BRICE FC 2 & 3 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 55379680 & 55379725 - critérium U11 série 2 Poules G & H vs PIERRELAYE FC 1 & 2 du 23/05/26

CRITERIUM U13

CORMEILLAIS ACS 1 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55644126 - critérium U13 série 1 Poule A vs MONTMAGNY FC 1 du 23/05/26

DEUIL ENGHIEU FC 2 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55644128 - critérium U13 série 1 Poule A vs SOISY AM FC 1 du 23/05/26

VIARMES ASNIERES OL 1 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55644269 - critérium U13 série 1 Poule B vs VEMARS ST WITZ FC 1 du 23/05/26

GARGES FCM 1 & 2 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 55648973 & 55649039 - critérium U13 série 2 Poules C & D vs MONTMORENCY FC 1 & 2 du 23/05/26





INFORMATION IMPORTANTE

En lien avec la commission Foot Animation, le comité directeur a décidé que le District participerait aux frais des clubs pour l'achat des goûters offerts aux enfants à hauteur de 0,50€ par enfant présent sur présentation de la facture. Le montant du remboursement ne pourra cependant pas dépasser le montant de la facture d'achat.

A titre expérimental, cette décision s'appliquera cette saison uniquement pour les plateaux U6/U7 – U8 & U9. La commission vous communique ci-dessous les conditions d'application.

- ◆ Le club visiteur doit impérativement remettre sa feuille de présence en arrivant sur le plateau au Responsable du centre
- ◆ Le club recevant collecte toutes les feuilles de présence, complète la feuille récapitulative du plateau (modèle envoyé sur la messagerie officielle des clubs) en indiquant le nombre exact de joueurs, le nombre d'équipes et de clubs présents.
- ◆ Le club recevant dépose toutes ces feuilles dans FAL au plus tard le 9^{ème} jour qui suit le plateau
Exemple : si le plateau se tient le samedi 21 septembre, le club recevant devra déposer toutes les feuilles dans FAL au plus tard le lundi 29 septembre à 16 heures (avant la tenue de la séance de la commission).
- ◆ Le club recevant doit envoyer via la messagerie officielle du club, la facture d'achat des goûters au cours de la semaine suivant le plateau. Si celle-ci concerne les achats pour plusieurs plateaux la commission ne retiendra que la partie concernant les plateaux U6/U7 – U8 & U9.
- ◆ La commission établira pour chaque club la fiche de remboursement à effectuer en fonction des documents reçus à la date limite, du nombre d'enfants présents et de la facture.
- ◆ Un état sera transmis à la comptabilité pour le remboursement sur le compte club le 15/12 – le 15/03 et le 15/06
- ◆ La commission ne pourra accepter aucune dérogation
- ◆ Un premier bilan sera fait début janvier et un autre en fin de saison. Cette décision pourrait être étendue aux plateaux U8 & U9 la saison prochaine

ATTENTION !! LE DEPÔT DES FEUILLES DANS FAL ET L'ENVOI DE LA FACTURE DANS LES DELAIS EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR LA PARTICIPATION FINANCIERE. TOUTES FEUILLES OU FACTURES HORS DELAIS NE POURRONT ÊTRE PRISES EN COMPT

FORFAIT

ARGENTEUIL FC 1 : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 de matchs n° 55649386 & 55649452 - critérium U13 série 2 Poules A & B à COSMO TAVERNY 1 & 2 du 30/05/26

AUVERS ENNERY FC : 1^{er} forfait avisé de votre équipe 2 sur match n° 55649451 - critérium U13 série 2 poule B à ERMONT ACF 2 du 30/05/26

SOISY AM FC : 1^{er} forfait avisé de votre équipe 1 sur match n° 55644511 - critérium U13 série 1 poule B à MONTMAGNY FC 1 du 30/05/26

MAGNY FC : 1^{er} forfait avisé de votre équipe 1 sur match n° 55644506 - critérium U13 série 1 poule B à VEXIN AS 1 du 30/05/26

OSNY FC : 1^{er} forfait avisé de vos équipes 1 & 2 sur match n° 55649389 & 55649455- critérium U13 série 2 poules A B à ARGENTEUIL RC 2 & 3 du 30/05/26

ARGENTEUIL RC 2 & 3 : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 2 & 3 de matchs n° 55648905 & 55648839 - critérium U13 série 2 Poules A & B vs ENTENTE SSG 2 & 3 du 23/05/26





GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 55644512- critérium U13 série 1 poule B va ERMONT AMS du 30/05/26

COURDIMANCHE AS : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 55644389 - critérium U13 série 1 poule A à ST OUEN AS 2 du 30/05/26

GAFEPB : 1^{er} forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur match n° 55644391 - critérium U13 série 1 poule A vs EAUBONNE CSM 1 du 30/05/26

MARCOUVILLE CITY CPA : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 55644510 - critérium U13 série 1 poule B à VALLELE DU SAUSSERON 1 du 30/05/26

AMENDES

ARGENTEUIL FC 1 : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 de matchs n° 55649386 & 55649452 - critérium U13 série 2 Poules A & B à COSMO TAVERNY 1 & 2 du 30/05/26

Amende : 15€ x 2 = 30€

ARGENTEUIL RC 2 & 3 : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 2 & 3 de matchs n° 55648905 & 55648839 - critérium U13 série 2 Poules A & B vs ENTENTE SSG 2 & 3 du 23/05/26

Amende : 15€ x 2 = 30€

SOISY AM FC : 1^{er} forfait avisé de votre équipe 1 sur match n° 55644511 - critérium U13 série 1 poule B à MONTMAGNY FC 1 du 30/05/26

Amende : 15€

MARCOUVILLE CITY CPA : 1^{er} forfait avisé de votre équipe 1 sur match n° 55644510 - critérium U13 série 1 poule B à VALLELE DU SAUSSERON 1 du 30/05/26

Amende : 15€

BRUYERES BERNES USM : Forfait non avisé (hors délai) de votre équipe U9 sur centre du plateau à ARNOUVILLE FAS du 30/05/26.

Amende : 15€

PUISEUX LOUVRES FC : Forfait non avisé (hors délai) de vos équipes U8 sur centre du plateau à FONTENAY FC du 30/05/26.

Amende : 15€

GONESSE RC : Absence d'organisation d'un centre du plateau U8 du 30/05/26

Amende : 100€

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 556444512- critérium U13 série 1 poule B va ERMONT AMS du 30/05/26

Amende : 15€

COURDIMANCHE AS : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 55644389 - critérium U13 série 1 poule A à ST OUEN AS 2 du 30/05/26

Amende : 15€

GAFEPB : 1^{er} forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur match n° 55644391 - critérium U13 série 1 poule A vs EAUBONNE CSM 1 du 30/05/26

Amende : 15€

GARGES FCM : Absence d'organisation d'un centre du plateau U8 du 30/05/26

Amende : 100€





CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Feuille irrégulière de match n° 55644125 - critérium U13 série 1 Poule A vs SURVILLIERS AVENIR 1 du 23/05/26

Amende : 10€

ECOJEN FC : Absence non avisée de votre club sur le centre du plateau U6/U7 à DEUIL ENGHEN FC du 23/05/26.

Amende : 50€

EVENEMENTS FIN DE SAISON

JND U6/U7 Samedi 13 Juin 2026 (2 sessions matin & après-midi) sur les installations du club de GONESSE RC

PROCHAINE REUNION LUNDI 8 JUIN 2026





COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION SECTION FÉMININE

RÉUNION DU 02 juin 2026

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les mardis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou d'après match »

COURRIERS DES CLUBS

RAS

1^{ier} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE

SARCELLES AAS 1

U13F avenir

Journée 7, Match 55306103 du 30/05/26 reçoit HERBLAY ES 1

1^{ier} appel le 02/06/26

GONESSES RC 1

U13F avenir

Journée 7, Match 55306104 du 30/05/26 reçoit ST OUEN L'AUMONE AS 1

1^{ier} appel le 02/06/26





MERY-MERIEL FC 1

U13F poule A

Journée 7, Match 55383562 du 30/05/26 reçoit BOUFFEMONT ACF 1
1^{er} appel le 02/06/26

SARCELLES AAS 2

U13F poule B

Journée 7, Match 55383589 du 30/05/26 reçoit ST PRIX ES 1
1^{er} appel le 02/06/26

CERGY-PONTOISE FC 2

U13F poule C

Journée 7, Match 55383664 du 30/05/26 reçoit FONTENAY EN PARISIS 1
1^{er} appel le 02/06/26

2^{ème} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX ET PRESENCE

APPEL JUSTIFICATIF DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE JOUES AVANT FORFAIT AVISE

FORFAITS AVISES

ST BRICE FC 1

U13F poule A

Mail du : 28/05/26

Journée 7, Match 55383561 du 30/05/26 va à ARGENTEUILLAISE 1
Forfait avisé
1^{er} Forfait

AJED 1

U13F poule B

Mail du : 28/05/26

Journée 7, Match 55383590 du 30/05/26 reçoit BELLOY-ST MARTIN ACS 1
Forfait avisé
3^{ème} Forfait

VIARMES-ASNIERES OL

U13F poule C

Mail du : 19/05/26

Journée 7, Match 55383666 du 30/05/26 reçoit FOSSES FU 1
Forfait avisé
1^{er} Forfait

FORFAITS

GARGES LES GONESSES FC 1

U13F poule A

Journée 7, Match 55383564 du 30/05/26 avancé le 16/05/26 va à FRANCONVILLE FC 1
Abs de l'équipe visiteuse
2^{ème} Forfait : **amende 25€**





AMENDES

ENT VAFF-GROSLAY 1

U13F poule C

Journée 7, Match 55383665 du 30/05/26 reçoit MONTMORENCY FC 1

Feuille de match irrégulière, format et manque n° du match : **amende 10€**

AJED 1

U13F poule B

3 Forfaits : Forfait général : **Amende 55€**

GONESSE RC

Absence de l'équipe U9F pendant la journée festival Beach soccer à l'Isle Adam du 23 mai 2026

Motif : Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H

Amende : 50€

FOSSES FU

Absence de l'équipe U9F pendant la journée festival Beach soccer à l'Isle Adam du 23 mai 2026

Motif : Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H

Amende : 50€

MERY-MERIEL FC

Absence de l'équipe U9F pendant la journée festival Beach soccer à l'Isle Adam du 23 mai 2026

Motif : Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H

Amende : 50€





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 01 JUIN 2026

Présents : MM. Le Nagard (Président) – Crier - Duclos

Excusé : M Renault (Cda)

Absents : M Bœuf-Monteiro - M Konté (Comité).

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

[ART 20.3](#) : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).





RÉUNION D'INFORMATION

La Commission Futsal tiendra au siège du DVOF - 6, avenue du Bosquet à Baillet en France, une réunion d'information en présence de M Traoré président du DVOF.

ORDRE DU JOUR

Bilan de la saison 2025/2026 : classements – montées et descendes dans les différents championnats

Engagements prévisionnels pour la saison 2026/2027

Organisation des critères jeunes et des plateaux Futsal

Remise de ballons aux clubs

Le lundi 08 juin 2026 à 19h00.

COURRIERS CLUBS

Sportifs de Garges : Mail du 21-05-26

Réception feuille de match senior du 18-05-26 contre Bezons Sc.

FC VLB : Mail du 27-05-26

Confirmation du résultat de la rencontre du 16-05-26 contre Montigny Lvdb 2.

Afs Vauréal : Mail du 28-05-26

Pris note du problème de tablette pour la rencontre de critérium U12 du 24-05-26 contre Combo Futsal 21.

Pris note de l'absence de l'équipe de Combo Futsal 21.

1^{er} FORFAIT NON AVISÉ

SENIOR D1

Match n° 53534606 : Bezons Sc 1 / Sportifs de Garges 2 du 18-05-26

Réception feuille de match papier. Absence de l'équipe de Bezons Fc 1

Sportifs de Garges 2 : **5 Buts 3 Points**

Bezons Sc 1 : **0 But -1 Point**

Bezons Sc 1 : **Amende triplée 3 x 30€ = 90 €**

2^{ème} FORFAIT NON AVISÉ

CRITÉRIUM U12

Match n° 55468901 : Afs Vauréal 21 / Combo Futsal 21 du 24-05-26

Mail de Afs Vauréal. Absence de l'équipe de Combo Futsal 21

Afs Vauréal 21 : **5 Buts**

Combo Futsal 21 : **0 But**

Combo Futsal 21 : **Amende = 25 €**





. NON ENVOI FEUILLE DE MATCH APRÈS 2 RÉCLAMATIONS

SENIOR D2

Match n° 53535160 : Montigny Lvdb 2 / FC VLB 1 du 16-05-26

Non envoi de la FMI par le club de Montigny Lvdb.

Transmission du résultat de la rencontre par le club de FC VLB et par l'arbitre n° 1.

Match perdu par pénalité au club de Montigny Lvdb

FC VLB 1 : **6 Buts 3 Points**

Montigny Lvdb 2 : **0 But -1 Point**

Montigny Lvdb 2 : **Amende 52€**

2^{ème} APPEL FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT ET INFORMATION DU
RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U12

Match n° 55468857 : Sannois Fce 21 / Marcouville City CP 21 du 23-05-26

CRITÉRIUM U14

Match n° 55468056 : Asf Argenteuil 21 / Asf Argenteuil 22 du 24-05-26





FINALES CHALLENGES FUTSAL

La Commission Futsal remercie la municipalité de Vauréal pour la mise à disposition du gymnase pour le déroulement des Finales Futsal Jeunes.

La commission remercie les dirigeants et éducateurs du club d'Afs Vauréal pour l'organisation des finales.

FINALE CHALLENGE U12 FUTSAL

Match n° 55647593 : Avicenne Asc 21 / Marcouville City 21

Avicenne Asc 21 : 9 Buts

Marcouville City 21 : 3 Buts

La commission félicite les 2 équipes pour leur participation à cette finale du Challenge U12.

La commission remercie les 2 arbitres désignés et les représentants de la CDA.

Les coupes et médailles ont été remises par Mme Chakri, membre du Comité de Direction du DVOF

FINALE CHALLENGE U14 FUTSAL

Match n° 55647598 : Asf Argenteuil 21 / Combo Futsal 21

Asf Argenteuil 21 : 4 Buts

Combo Futsal 21 : 11 Buts

La commission félicite les 2 équipes pour leur participation à cette finale du Challenge U14.

La commission remercie les 2 arbitres désignés et les représentants de la CDA.

Les coupes et médailles ont été remises par M Renault, membre de la commission Futsal et CDA

FINALE CHALLENGE U16 FUTSAL

Match n° 55647603 : Afs Vauréal 21 / Combo Futsal 21

Afs Vauréal 21 : 10 Buts

Combo Futsal 21 : 3 Buts

La commission félicite les 2 équipes pour leur participation à cette finale du Challenge U16.

La commission remercie les 2 arbitres désignés et les représentants de la CDA.

Les coupes et médailles ont été remises par M Werck, adjoint aux sports de la Ville de Vauréal.





PLATEAUX FUTSAL JEUNES

2^{ème} APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

PLATEAUX U8 des 23 et 24-05-26

FC VLB : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 24-05-26 à Persanaise Cfj.
Avicenne Asc : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 24-05-26 Afs Vauréal.
Génération Herblay : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 24-05-26 Afs Vauréal.

NON TRANSMISSION FEUILLE DE PRÉSENCE CLUB VISITEUR
APRÈS DEUX RELANCES

Marcouville City Cp : Non transmission feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 09-05-26 à Attainville Futsal après 2 relances.

Marcouville City Cp : Amende 52€

Asf Argenteuil : Non transmission feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 10-05-26 à Ermont Ams après 2 relances.

Asf Argenteuil : Amende 52€

Sportifs de Garges : Non transmission feuille de présence de votre équipe sur le plateau U10 du 10-05-26 à Garges Djibson Asc après 2 relances.

Sportifs de Garges : Amende 52€

Prochaine réunion : Lundi 08-06-26 à 18H30





COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 02 JUIN 2026

Présents : MM. Plassart—Letellier – Lacour.

FMI – MODIFICATIONS

Installer la version 5.0.17 sur toutes les tablettes.

Vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet (Chrome ou Safari) en tapant

fmi-core.fff.fr

Vérifier les Mots De Passe bien avant les rencontres.

Pour préparer toutes vos rencontres,

Connectez-vous au site via votre navigateur en tapant :

fmi-core-compo.fff.fr

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.





Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette.

N'oublier pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la Commission FMI.

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES- VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS



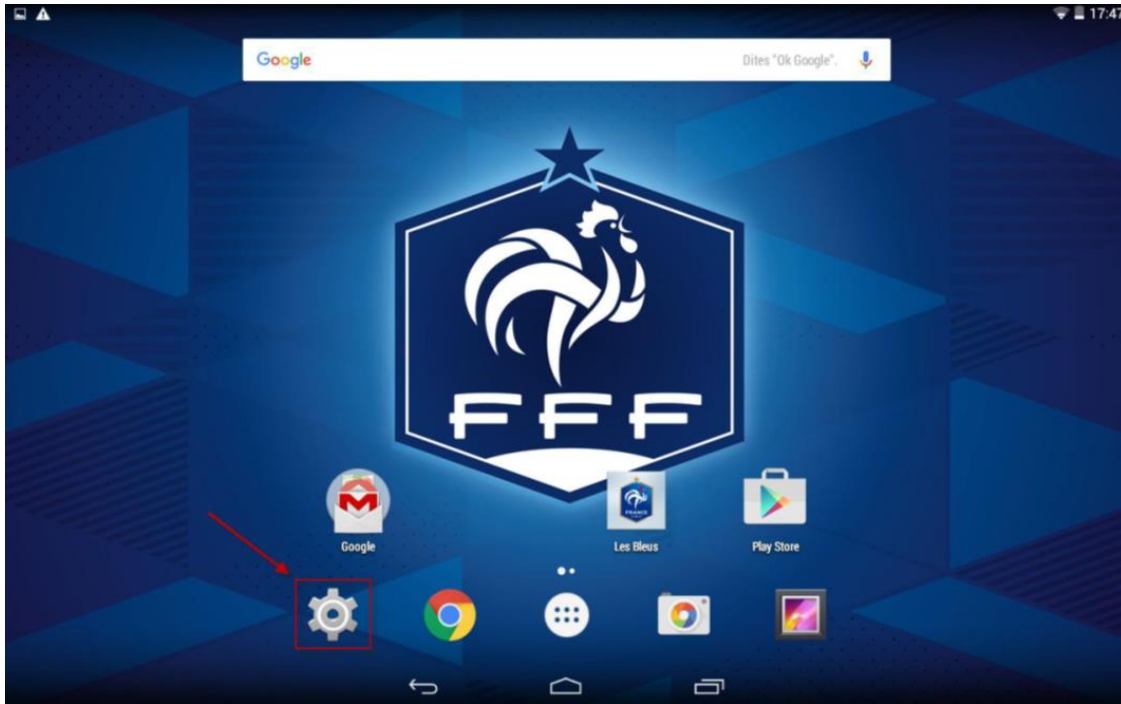


1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

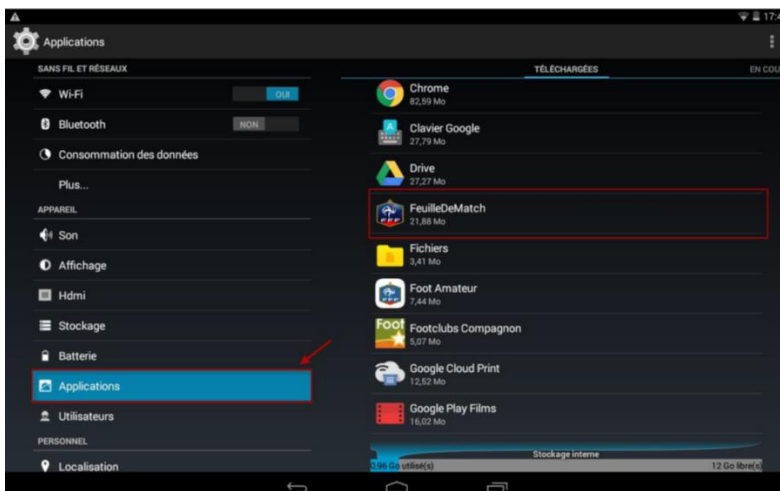
2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

☑ Allez dans paramètres de la tablette.

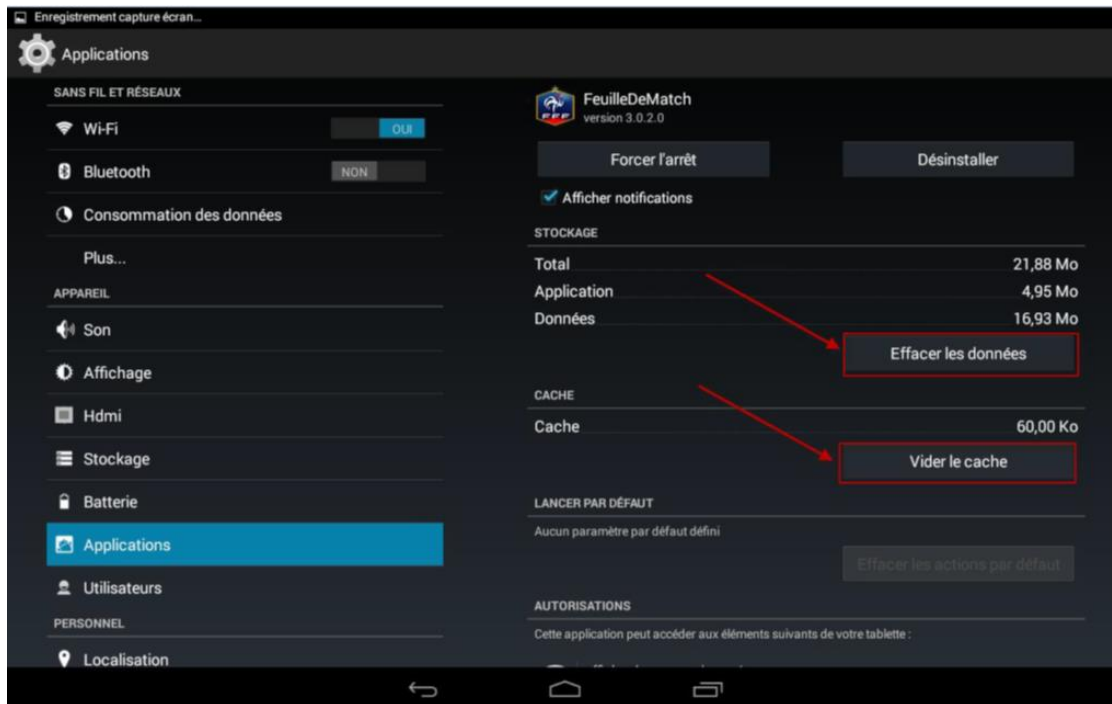


☑ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



☑ Effacer les données et vider le cache

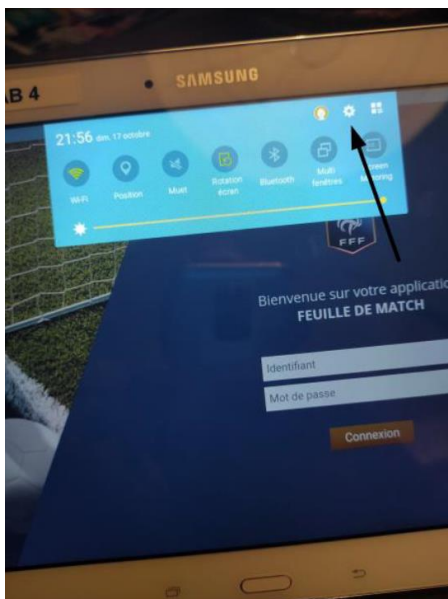




☞ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

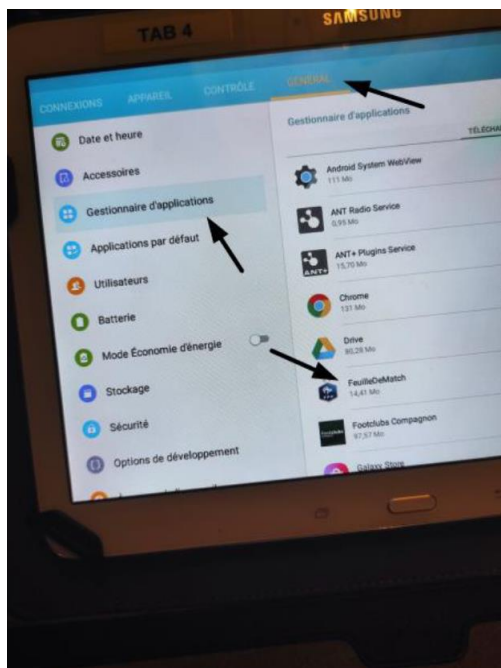
AUTRES TABLETTES

☞ Allez dans paramètres de la tablette.

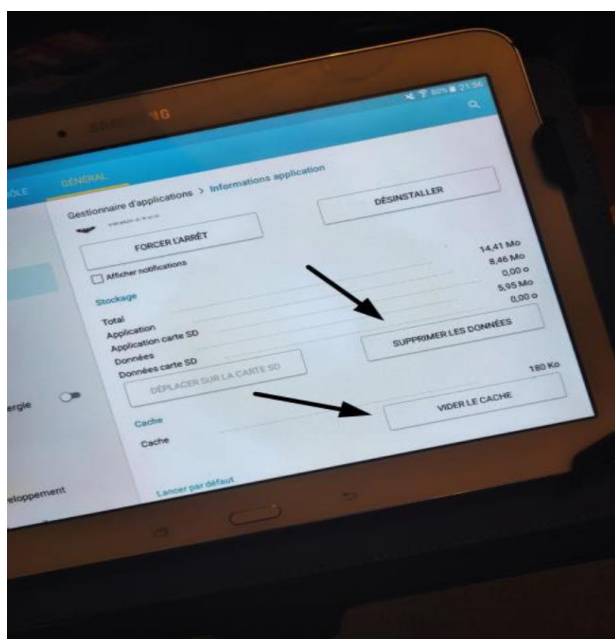


☞ Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match





☒ Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes.

RÉGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fffr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>





COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION 02 JUIN 2026

Présents : MM. Plassart – Febvay – Da Mata – Letellier – Lacour- Gomes.

ATTENTION

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

Pour les équipes qui jouent leurs matches à 15h30 ou plus tard, prévoir l'allumage de l'éclairage avec les services municipaux concernés.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

Réponse à un club :

Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.





Ville de PONTOISE : NNI 955000201

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a contacté la municipalité pour assurer la sécurité du passage du terrain aux vestiaires lors des matches (Terrain LOUSTAUD, rue LAVOISIER). Un arrêté municipal a été édité le 12 septembre 2025 et devra être appliqué par les clubs recevants.

Ville de ENGHEN LES BAINS: NNI 952039903

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le mercredi 10 juin 2026 à 14h00, au gymnase Nelson PAILLOU, 53, rue André CHENIER pour classement de l'installation.

Ville de LA FRETTE SUR SEINE: NNI 952570101 et 952570102

M. PLASSART et M. LACOUR de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le vendredi 22 mai 2026 à 15h00, au Stade Base de Loisirs, 2 avenue des LILAS pour travaux sur l'installation.

Ville de ARNOUVILLE: NNI 950199901

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le mercredi 03 juin 2026 à 14h00, au gymnase Léo LAGRANGE, 1 rue Robert SCHUMAN pour classement de l'installation.

Ville de ECOUEN: NNI 952050101 et 952050102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera prochainement, au Stade Municipal, 18, rue du Maréchal FOCH, pour classement des éclairages.

Ville de GROSLAY: NNI 952880101

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera prochainement, au Stade Serge CUKIER, Chemin des ROUILLONS, pour classement de l'installation.

La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

